



Frais de transport non remboursés

Par **Lizzie75**, le **26/08/2015** à **13:02**

Bonjour, j'ai démissionné il y a deux mois de mon entreprise. En tant que consultant j'ai travaillé pendant plusieurs mois chez un client avant de changer pour un autre client situé à 1h15 en voiture de mon domicile. Étant donné la distance j'ai dû prendre ma voiture pour effectuer le trajet quotidien. Il a été conclu oralement avec mon entreprise que mes frais kilométriques et mes repas seraient remboursés. J'ai donc été remboursé plusieurs mois sur les deux. Puis on m'a annoncé que les repas ne seraient plus remboursés. Enfin, les deux derniers mois que j'ai travaillé, mes notes de frais ont été effacées sans m'en avoir parlé, je n'ai même pas été remboursé pour les frais kilométriques et ce n'est que deux mois après qu'on m'annonce que puisque le client ne rembourse pas, je ne le serais pas non plus. A noter que j'allais en transport chez le premier client donc on me remboursait 50% de la carte de transport. Et que même dans ma mission chez le second client, il était toujours indiqué sur mon ordre de mission que j'étais affecté au premier client. Existe-t-il des textes de loi à ce sujet que je pourrais utiliser? Un recours aux prudhommes? Merci par avance pour votre retour!